

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 2 - Février 2014  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 24 février 2014**



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 24 FÉVRIER 2014**

**Ouverture de la séance**

**SEANCE DU LUNDI 24 FÉVRIER 2014**

La séance du **LUNDI 24 FÉVRIER 2014** est ouverte à **10 H 00**, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents. , à l'exception de **MM. BAUMANN Pierre, GRANDJEAN Gregory, HABLOT Stéphane** et **Mme OLIVIER Dominique**, excusés.

La session est ouverte à 10 heures 15, sous la présidence de M. Michel DINET.

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, si vous voulez prendre place.

Mes chers collègues, je déclare ouverte notre session du 24 février 2014 au cours de laquelle nous aurons à délibérer sur plusieurs rapports d'importance pour notre collectivité. Je pense notamment au Pacte de la Multipole porté par le SCOT 54 ou encore au rapport concernant la plateforme d'échanges et d'expertise dont la signature du protocole d'accord avec nos partenaires est programmée jeudi prochain en fin de journée en Préfecture de Meurthe et Moselle.

Avant de répondre aux questions d'actualité qui m'ont été adressées, je souhaite, mes chers collègues, faire le point sur deux dossiers d'actualité nationale et régionale.

Le premier concerne les discussions engagées pour élaborer le contrat de plan Etat-Région 2014-2020 dans lequel l'enjeu du développement économique des territoires et celui de l'emploi constitue le socle principal des discussions engagées.

Notre assemblée lors de cette session se prononcera sur l'avenant de prolongation du contrat de plan Etat-Région (contrat de projet, plutôt, c'était son terme) 2007-2013, et sur la politique régionale européenne. Il me paraissait important de vous faire part de l'opportunité qui s'ouvre à nous de contribuer à la construction d'un cadre stratégique fort pour la Lorraine et particulièrement la Meurthe-et-Moselle à l'horizon 2020.

C'est pourquoi lors de la première réunion de concertation organisée par M. le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional le 13 février dernier, j'ai défendu la position suivante :

D'abord, et ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de le dire, il importe que l'ensemble des collectivités (Régions, Départements, mais aussi intercommunalités) s'entendent pour se mobiliser autour d'un projet fédérateur. Seule une volonté politique forte et déterminée transcendant les appartenances politiques permettra de positionner la région Lorraine dans un cycle de reconquête industrielle reposant sur un modèle de développement économique durable. Développement économique : oui ; mais aussi développement social, vecteur de cohésion et de solidarités territoriales. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans la seconde partie de mon propos.

Cette volonté est d'autant plus importante que, en agissant ainsi, la Lorraine et la Meurthe-et-Moselle se démarqueront des autres régions et feront entendre leurs spécificités : région industrielle, innovante, transfrontalière et européenne.

J'ai défendu aussi l'intérêt d'une cohérence dans la mobilisation des outils que sont le contrat de Plan Etat-Région, les programmes opérationnels européens, désormais gérés sous la responsabilité du Conseil régional, et le Pacte Lorraine. Je veux saluer l'implication personnelle de Christian ARIES sur ces questions complexes. Il a su, par ailleurs, rallier les trois autres Départements pour revendiquer l'inscription de crédits complémentaires au titre du FEADER volet développement rural.

J'ai aussi rappelé, mes chers collègues, combien la question de l'équité territoriale était importante et devait s'exprimer au travers d'un nouveau volet territorial. J'ai tout naturellement proposé que les Départements co-pilotent ce volet au regard du chef de filat que la prochaine loi de décentralisation allait leur conférer en matière de solidarité territoriale.

Lors de cette même réunion, M. le Préfet de Région a évoqué les 5 volets thématiques qui allaient structurer le prochain CPER. Sans entrer dans le détail de ces premières discussions, il me semble utile de vous préciser les positions que j'ai émises au regard des compétences et des politiques départementales.

Sur le volet 1 visant l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Innovation, je reste convaincu comme le Conseil Régional que la priorité doit maintenant davantage porter sur les projets de recherche que sur les actions immobilières. Nous disposons de suffisamment de mètres carrés dans l'Université Lorraine. C'est pourquoi une attention particulière devrait être portée aux projets innovants de recherche. A ce titre, j'ai défendu l'idée que les projets relevant de l'économie solidaire soient eux aussi intégrés à la démarche.

Sur le volet 2 consacré aux filières d'avenir et à l'usine du futur, je reste persuadé qu'une priorité devra être accordée à la recherche de passerelles entre le programme régional Sciences du numérique, l'émergence d'un campus numérique au bénéfice de tous les publics et le développement des usages du numérique via le réseau proximit@ qu'a construit le Département.

Sur le volet 3 consacré à la mobilité multimodale, nos priorités doivent être claires et s'articuler autour de projets structurants tels que l'achèvement du réseau haut débit le long de la Moselle, l'achèvement de la liaison Belval A30, l'intégration d'un volet intermodal entre le TED et le TER. Ce CPER ne portera pas sur l'A31 qui fera l'objet d'un traitement spécifique. Je tiens toutefois à vous informer que je suis personnellement intervenu auprès du ministre des Transports pour soutenir ce projet structurant pour le développement de notre Département et celui de la Lorraine.

Sur le volet 4 concernant la couverture du territoire par le Très Haut Débit, nous devons poursuivre le raccordement des Zones d'Activités Economiques en fibre optique déjà initié au titre du Pacte Lorraine et privilégier le développement des usages du numérique.

Enfin, sur le volet 5 dédié à la transition écologique et énergétique, nos priorités doivent pouvoir se concrétiser au travers d'actions visant l'efficacité énergétique dans le parc de logements sociaux.

Dans un tout autre domaine, le financement de l'EPTB Meurthe-Madon doit être sécurisé en lien d'ailleurs avec les fonds européens tout comme la poursuite du projet d'Ecocité Alzette-Belval.

En complément de ces 5 volets thématiques, M. le Préfet de Région a évoqué deux volets transversaux portant pour le premier sur l'emploi. Je souhaite y voir intégré un axe insertion. Et pour le second sur le développement territorial pour lequel je souhaite voir définies des priorités thématiques en cohérence avec les politiques territorialisées du Département.

Mes chers collègues, le cadre est fixé et n'évoluera plus dans les prochaines semaines. Il nous reste, dès que M. le Préfet disposera de son mandat de négociation, vers le mois d'avril ou mai, nous dit-on, à engager les concertations, voire les négociations.

C'est pourquoi, lors de la session de juin, en fonction du calendrier précis qui devrait nous être confirmé, notre Assemblée pourrait débattre et se positionner sur les priorités que je viens d'évoquer. Je serai dans ce domaine attentif aux propositions des différents groupes politiques quant à la méthode de travail. Sommes-nous dans un rapport classique d'opposition/majorité ou sommes-nous en capacité de dépasser ces clivages classiques pour porter une voie unique construite ensemble pour la Meurthe-et-Moselle en Lorraine ? Je le souhaite.

Je souhaite insister sur l'importance de la concertation qui s'ouvre dans les prochains mois et la nécessité, je le redis, compte tenu d'un contexte où nous ne devons nous faire aucune illusion - les moyens financiers disponibles seront modestes - que nous adoptions des positions communes, voire unanimes afin de défendre au mieux les intérêts de notre Département et de ses acteurs locaux. Avec une préoccupation partagée avec la Région, l'emploi et le développement économique sont prioritaires, mais une intuition complémentaire : On ne réussit pas le développement économique si l'on ne se préoccupe pas aussi de la qualité territoriale d'environnement des entreprises existantes ou des entreprises à accueillir.

Avant d'aborder un sujet d'actualité infra départemental, je vous confirme, mes chers collègues, que je quitterai dans les prochaines semaines la présidence de l'Etablissement Public d'Aménagement Esch-Belval pour passer la main comme prévu à mon collègue WEITEN. Je m'étais fixé comme objectif d'élaborer pendant mon mandat le Programme Stratégique Opérationnel à 20 ans. C'est chose faite avec un vote unanime des partenaires sur ce document d'une importance majeure tant pour notre Département que pour la Lorraine. Entre autres, les collègues ARIES et CASONI ne me contrediront pas sur l'enjeu qu'il y a à articuler les projets de l'EPA, les politiques départementales et les projets locaux conduits par les collectivités, mais aussi leurs partenaires socioéconomiques. Il me semblait nécessaire, mes chers collègues, d'attirer votre attention sur ce projet qui entre désormais dans sa phase opérationnelle et dont l'importance est majeure pour le développement du Nord meurthe-et-mosellan et du développement du Nord lorrain.

Si je me permets d'insister, mes chers collègues, c'est que l'héritage de la géographie et de l'histoire nous fait parfois prendre plus de temps à parler des projets du Sud de la Lorraine et du Sud de la Meurthe-et-Moselle que les projets du Nord de notre Département. L'enjeu du développement nord départemental est considérable. Il concerne bien sûr les territoires locaux mais il concerne la Meurthe-et-Moselle en général et le développement lorrain encore plus.

Mes chers collègues, le second point d'actualité que je souhaite évoquer avec vous aujourd'hui concerne, à l'intérieur de notre Département, les stratégies de développement social. Au niveau social et au niveau national, la loi du 27 janvier dernier relative à la Modernisation de l'Action Publique et à l'Affirmation des Métropoles, a précisé les deux compétences principales du Département : Solidarités et Cohésion territoriale. Elle l'a également désigné comme chef de file, d'une part, de l'action sociale, du développement social et de la lutte contre la précarité énergétique, d'autre part de l'autonomie, et enfin des solidarités territoriales. Par ailleurs, le Plan Pauvreté et Précarité a fixé les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, et les Départements ont été appelés à y jouer un rôle important. Enfin, je n'y reviens pas en détail, le Parlement a mis en œuvre en décembre une première étape historique de rattrapage du décalage financier des allocations individuelles de solidarité.

Au niveau départemental, grâce à ce cadrage inédit au niveau national, et forts de quinze années d'engagement des élus et des services dans cette voie, autour de l'action personnelle de la vice-présidente Michèle PILOT, nous avons engagé une phase de consolidation de notre formidable capacité d'agir sur le développement social selon trois grands chantiers internes.

1 - Dès l'été dernier, j'ai annoncé un premier chantier indispensable d'amélioration pour l'usager de l'offre de service social. En réorganisant nos sites de proximité de l'action médico-sociale, comme nous l'étudierons pour les sites d'aménagement, il s'agit de répondre au meilleur équilibre entre 4 exigences parfois contradictoires auxquelles doivent répondre nos sites d'accueil du public : couverture territoriale et proximité, connaissance fine de la demande et des ressources, offre de service complète, organisation interne efficiente.

2 - J'ai en même temps confirmé avec le vice-président René MANGIN que, grâce à l'effort national incontestable sur les allocations individuelles de solidarité, nous serions en mesure de confirmer le maintien des ressources humaines à moyens constants. J'ai demandé au directeur général des services de concrétiser cet objectif en prospective sur 3 ans, de manière vivante en évitant de figer les moyens dans tous les domaines, et en responsabilisant chaque direction de notre collectivité pour trouver les marges d'optimisation aptes à redonner de l'oxygène aux services les plus en tension ou chargés de mettre en œuvre des politiques nouvelles.

3 - J'ai enfin souhaité avec la vice-présidente Michèle Pilot que l'extraordinaire mobilisation de nos travailleurs sociaux depuis 15 ans autour des objectifs de développement social, auxquels ils ont contribué par leur innovation, leurs expérimentations, leur savoir-faire, puisse être consolidée, sécurisée, pérennisée par l'élaboration, difficile, mais essentielle, d'un référentiel de développement social pour les années à venir.

Face à tout ce que la société renvoie de manière injuste comme image négative du travail social qui serait responsable de tous les maux que la société elle-même ne parvient pas à juguler, face à ce fabuleux travail de l'ombre des centaines d'agents qui mettent leurs compétences au service des plus démunis, face aux exigences nouvelles d'une quadrature entre la montée, la complexification de la demande sociale, parfois désespérée, si ce n'est brutale, et la contrainte sur les moyens publics, nous ne devons pas céder à une restriction simpliste des moyens humains par laquelle une sorte de RGPP maladroite a fait pendant 10 ans au niveau national tant de mal au service public.

Les agents qui œuvrent au travail social doivent au contraire pouvoir être sécurisés dans leur délicate et difficile mission de développement social : valorisation des capacités des usagers,

mobilisation des solidarités de proximité, mobilisation de toutes les politiques publiques sans exception. C'est le triptyque sur lequel toute leur action doit pouvoir s'appuyer afin de garantir à l'utilisateur, non seulement une réponse adaptée à ses besoins, mais aussi une prise en main de son propre destin, un soutien de son environnement, et un travail sur les causes de l'exclusion plutôt que de limiter notre action aux seules dimensions curatives.

A un moment où le gouvernement lance les Etats généraux du travail social dont notre Département devrait prochainement accueillir l'une des huit assises interrégionales, la Meurthe-et-Moselle, et surtout l'extraordinaire ressource que constituent ses 800 agents du travail social dans tous les métiers, mais aussi tous nos partenaires associatifs et publics, se doivent d'apporter leur pierre à la construction d'une société plus juste, plus attentive, plus solidaire, plus fraternelle.

Solidarités pour tous et par tous en Meurthe-et-Moselle, voilà comment nous pourrions résumer cette démarche dont le directeur général a présenté les grandes orientations à nos partenaires sociaux, puis aux cadres, puis à tous les agents qui œuvrent dans le domaine de la solidarité, au central comme au territorial.

Solidarités pour tous, par une couverture territoriale et une accessibilité la meilleure possible aux usagers, qui doivent être assurés de trouver la réponse la plus complète dans les meilleurs délais au sein de nos services.

Solidarités par tous parce que nous savons que le Département ne peut pas assurer ses compétences seul, sans l'indispensable mobilisation des usagers eux-mêmes, de leur environnement, de toutes les politiques publiques et avec nous de tous nos partenaires territoriaux.



L'exécutif a tracé des orientations déterminées dans ce domaine, la direction générale des services et l'ensemble des agents concernés ont entamé un travail d'élaboration participative de propositions à nous faire avant l'été, afin d'éclairer les orientations que nous aurons à prendre dans ce domaine en juin prochain. Les services en étudieront alors plus précisément la faisabilité afin de nous permettre de délibérer ensemble sur des décisions avant la fin de l'année 2014, et je l'espère à l'unanimité car la solidarité n'a pas de frontières.

Voilà mes chers collègues, nos agents seront ainsi encouragés, sécurisés, consolidés dans leur travail quotidien de solidarité au service de ceux de vos territoires qui en ont le plus besoin.

Je vous rappelle, mes chers collègues, en conclusion, l'organisation de nos travaux :

Les commissions intérieures se réuniront mardi 25 février à partir de 9h30 à l'exception de la commission Environnement qui, je crois, se réunit cet après-midi après accord des élus concernés, la commission des Finances prévoyant de recevoir les autres commissions mardi à 11h30.

La séance publique reprendra jeudi 27 février à partir de 9h30 et se terminera le même jour.

Nous allons, mes chers collègues, passer aux questions d'actualité.

Je passe la parole à Michel MARCHAL.

**M. MARCHAL.** – Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le 23 octobre 2013, je vous adressais un courrier concernant le bilan des modalités de répartition de la TP depuis 2011, courrier pour lequel je n'ai pas reçu de réponse. Lors d'une récente session, je renouvelais ma demande. Là aussi, je n'ai pas eu vraiment d'explication.

Je voudrais simplement rappeler que, depuis 2 ans, notre Assemblée a décidé d'adapter les critères de répartition du fonds départemental de péréquation de la TP afin d'aider les plus petites communes de notre Département pour qu'elles puissent réaliser leurs projets.

Deux parts ont ainsi été attribuées : l'une classique pour les communes défavorisées soit la quasi totalité des communes, l'autre plus spécifique dite communes démunies pour la moitié d'entre elles.

Une première part en juin 2012 par rapport aux ressources complémentaires qui avaient été attribuées suite à la réforme de la TP, 1,1 M€ ont été affectés à ces communes démunies. En 2013, nous avons délibéré pour attribuer 1,3 M€ mais là, on attribuait un pourcentage de l'intégralité de la péréquation, c'est-à-dire 15 %.

Monsieur le Président, je voudrais aussi rappeler que le constat avait été fait par l'exécutif, mais également par nous-mêmes, que certaines communes n'utilisaient pas l'intégralité de leur dotation communale d'investissement, et elles ne l'utilisaient pas parce qu'elles n'avaient pas suffisamment de fonds propres, pas assez d'autofinancement. C'était le but : faire en sorte que ces communes puissent réaliser les investissements qu'elles souhaitaient et aussi assumer leur part dans le développement économique du territoire.

Aujourd'hui, après 3 ans de mise en place de ce dispositif, nous pourrions espérer un vrai bilan. Déjà, savoir quelles étaient les communes à l'origine qui étaient confrontées à ces difficultés. Est-ce que ces communes ont réellement pu réinvestir grâce à la contribution que l'Assemblée leur a votée ?

Si c'est le cas, si réellement elles ont pu réaliser ces investissements, on peut s'en réjouir. Si ce n'est pas le cas, je crois qu'il faut réfléchir à un autre mode d'attribution.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

La parole à René MANGIN.

**M. MANGIN.** – Président, je ne reviens pas sur l'explication de Michel MARCHAL puisqu'il vient de donner les derniers chiffres que nous avons votés, qui sont des pourcentages et qui donnent un montant global de ce fonds départemental.

Par contre, je suis extrêmement étonné sur le fond de la question, même si la deuxième partie de la question est autre chose, car cela revient à nous demander, nous, exécutif, si l'on connaît le détail, commune par commune, des effets de cette répartition. C'est un peu stupéfiant parce qu'il nous appartient de par la loi et le code des impôts de poser les clés de répartition de ce fonds départemental. Point final.

Nous ne sommes pas sur la gestion d'une enveloppe de subventions octroyées comme nous le faisons en tant que Conseil général, ce qui impliquerait pour nous un contrôle a posteriori. Nous respectons bien évidemment le principe de libre administration des collectivités et nous n'avons aucun droit de regard sur ce principe de libre administration.

Nous ne sommes donc pas en mesure de faire ce bilan que vous appelez de vos vœux. Ce que nous pouvons faire en revanche, c'est saluer l'existence de ce dispositif dédié à des collectivités locales qui en ont besoin et qui permet de pondérer un peu certains déséquilibres. Et je dois rappeler à cet égard tout le travail qui a été fait autour de Philippe COLIN sur ce que l'on appelle maintenant la commission Colin qui a permis une répartition un peu différente pour aider les communes en difficulté.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

Je précise que l'histoire dans ce domaine de notre Département avant 1998 est intéressante à reprendre. Nous avons été amenés, groupe d'opposition, avec Jean-Pierre MINELLA, à nous étonner que soit notifiée à des communes une partie de l'écrêtement de la taxe professionnelle en faisant croire aux communes qu'il s'agissait de subventions sur les travaux de voirie. Nous avons à l'époque interrogé le Préfet LOISEAU, je m'en rappelle, pour lui demander de mettre fin à un système qui ne correspondait pas à la loi puisque la loi nous demande uniquement de choisir sur la base de critères objectifs la liste des communes et les modalités de versement de cet écrêtement.

Comme le collègue MANGIN vient de l'indiquer, nous ne pouvons en aucune manière nous ingérer dans l'utilisation qui est faite de ces crédits par les communes, la responsabilité leur en incombant complètement.

La parole à Louis CAUSERO.

**M. CAUSERO.** – Monsieur le Président, vous savez que le Comité Economique et Social et Environnemental a adopté à une très large majorité une motion pour demander « le lancement immédiat de la procédure de débat public de l'A31bis. »

Quelque temps après, le Conseil régional s'est également engagé à relancer les études, projet qu'il soutient, après, faut-il le rappeler, avoir condamné l'A32 dès sa prise de pouvoir en 2001.

Il convient de se réjouir de la relance de l'A31 bis car, depuis les études de l'autoroute A32, le trafic a augmenté fortement, et cela malgré la crise économique.

Je cite les augmentations que j'ai calculées, et je précise qu'elles sont exactes.

La croissance a été entre 13 et 26 % au Nord immédiat de Nancy. Elle a varié entre 35 et 52 % au niveau de Thionville.

Notre Département est concerné par l'ensemble du projet de l'A31 bis, notamment pour desservir le Nord du Département. Mais le contexte diffère entre la mise à 2X3 voies de l'A31 en service et la nouvelle autoroute Gye-Dieulouard qui, je tiens à le rappeler, a été votée par 2 fois et de mémoire à la quasi unanimité.

Pour l'élargissement de l'A31 sur place, ce n'est qu'un problème de crédits, et il faut espérer que la majorité du Conseil régional saura trouver les crédits nécessaires. On peut cependant en douter, en tout cas à court terme.

Pour la liaison Gye-Dieulouard, le contexte est différent. C'est une autoroute concédée, rentable, selon les études des années 90, c'est-à-dire concédable sans trop de charges pour l'Etat et les collectivités locales.

Elle peut donc être réalisée plus rapidement à la condition qu'il y ait une volonté politique pour l'engager, notamment pour les concertations réglementaire et l'enquête de déclaration d'utilité publique. Avec une volonté, la détermination des décideurs politiques du Sud du Département, cette voie autoroutière pourrait être en service dans les années 2020-2022.

Monsieur le Président, vous venez de nous signaler que vous appuyez notre demande vis-à-vis de cette autoroute A31 bis et nous pourrions dire que nous serons solidaires de votre engagement.

Cela étant, je vous demande de bien préciser les actions que vous envisagez d'entreprendre et je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous allons inverser les choses, mon cher collègue : je me réjouirai si vous soutenez l'action du Département de Meurthe-et-Moselle que je préside.

Je veux, tel que vous l'avez indiqué, dire que les travaux de la commission 21 ont permis de prioriser et de mettre en perspective les grandes infrastructures de transports dotant ainsi notre pays d'un nouveau schéma national de mobilité durable.

Le projet d'A31 bis figure au rang des premières priorités de ce schéma. Nous sommes ensemble porteurs d'une voix commune Région et Département lorsque l'Etat nous a interrogés. Cette voix est unanime.

Vous me demandez si j'ai l'intention d'appuyer la demande du comité économique, social et environnemental que soit lancée la procédure de débat public de l'A31 bis, et vous le faites avec un ton souriant qui semble regretter que je ne vous dise pas non. Mais j'ai largement anticipé cette demande puisque, vous le savez, j'ai déjà sur cette question adressé deux courriers, il y a plus d'un mois, l'un au Premier ministre, l'autre au ministre des Transports, et si cela devait être nécessaire, je relancerai bien sûr, autant qu'il le faut, à nouveau cette demande.

En cette matinée ensoleillée, mon cher collègue, je suis heureux de constater que je vous réjouis et que nous partageons une unité commune.

Ne le regrettez pas, Monsieur CAUSERO.

**M. CAUSERO.** – Je ne le regrette pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est bien.

M. LOCTIN a la parole.

**M. LOCTIN.** - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous allons rester sur les routes.

La venue de votre Premier ministre, je dis le vôtre parce qu'il y a une appartenance politique qui n'est pas la nôtre, vous l'imaginez, il y a une dizaine de jours n'est pas passée inaperçue puisqu'e puisqu'il y a eu quelques routes qui ont été bloquées par la force publique pour aller de Tomblaine à ici ou aller à Neuves Maisons, et chacun sait qu'il venait ici pour signer une convention que vous aviez proposée.

On est un peu surpris, Monsieur le Président, de cette convention parce que nous n'avons pas été amenés dans cette assemblée à signer cette convention, en tout cas, pardon, à l'approuver.

Pourquoi cette convention a-t-elle été signée ici dans les locaux du Conseil général puisque c'est une convention entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France et que l'on aurait pu imaginer, pour être cohérent ou pour être logique, comme vous l'êtes et vous nous le faites souvent savoir, que cette signature aurait pu se faire soit à la préfecture de Meurthe-et-Moselle qui représente l'Etat cosignataire de cette conceptions ou à l'Assemblée des Départements de France, c'est-à-dire à Paris.

Cela a été fait chez nous. Il y a un certain nombre d'esprits chagrins qui nous ont fait savoir que Matignon n'aurait pas voulu payer un certain nombre de frais qui ont été nombreux ici.

**M. LE PRESIDENT.** - Oh là là !

**M. LOCTIN.** - Je vous en prie, Monsieur le Président, soyez aimable, écoutez. On n'est pas en Ukraine.  
*(Manifestation de la salle)*

**M. LOCTIN.** - Il faut avoir un peu de tolérance pour les gens qui ne partagent pas votre point de vue.

**M. LE PRESIDENT.** - Mes chers collègues, vous connaissez, nous connaissons M. LOCTIN. Ne cédez pas aux provocations.

**M. LOCTIN.** - Recommencez, Président. On vous connaît aussi.

**M. LE PRESIDENT.** - Ecoutez.

**M. LOCTIN.** - Monsieur le Président, il y a des coûts qui ont été élevés ici en sono, en matériel audio, en garden, en panneaux que vous avez ici, on passe sur le reste. On aimerait bien savoir qui prend cela en charge. Est-ce que c'est l'Etat ? Et je vous renouvelle qu'il y a eu quelques récriminations semble-t-il pour que Matignon prenne cela en charge. Est-ce que c'est l'Etat ? On aimerait bien savoir qui prend cela en charge. Est-ce que c'est l'Etat ? Et je vous renouvelle qu'il y a eu quelques récriminations semble-t-il pour que Matignon prenne cela en charge. Est-ce que c'est l'Assemblée des Départements de France ? Est-ce que c'est dans un souci flatteur auprès du Premier ministre, que vous avez voulu prendre ces charges là ? En tout cas, nous ne les avons pas votées.

Et je tiens à vous rappeler que, en l'espèce, on aimerait avoir de la clarté et des précisions à défaut. Parce que l'on est un peu accoutumé dans cette assemblée que les dépenses passent par des voies diverses et variées. Je tiens à vous prévenir et à prévenir votre directeur général qu'il y a des procédures liées au code pénal pour les fonctionnaires qui cacheraient un certain nombre d'informations qui pourraient relever du délit si d'aventure vous ne nous donnez pas l'information parce que vous pourriez botter en touche comme vous savez le faire, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - La dernière partie me fait d'une manière évidente exprimer sans difficulté au nom de l'Assemblée départementale, moi, Monsieur LOCTIN, ce qui vient d'être adressé au directeur général. Le directeur général met en œuvre avec ses services ce que nous lui demandons. Et Monsieur le conseiller général de base, je vous demande de rester cordial et républicain avec le directeur général de cet établissement.

*(M. LOCTIN manifeste)*

Est-ce que vous pouvez vous taire et écouter la réponse ? C'est toujours scandaleux dans le même sens.

Mes chers collègues, je vous laisse apprécier la politesse de la personne.

Mais y compris dans l'introduction du propos concernant le commentaire du Premier ministre qui n'est pas le sien, le Premier ministre, mes chers collègues, est le Premier ministre de la République. Point. Et les choses sont à rappeler ainsi.

Sur le reste, mes chers collègues, et uniquement à votre direction... ne cédez pas, s'il vous plait, à la provocation, c'est uniquement ce qui est cherché.

Donc, je voudrais répondre à deux questions :

L'une concernant le : Pourquoi la signature et de quel document ici ?

L'autre : à quelles conditions financières ?

Premier élément : Mme FOURNEYRON, ministre de Jeunesse et Sports, a été mandatée par le Premier ministre pour ouvrir un chantier, de près d'un an, pour élaborer un nouveau pacte de confiance, élaboré sous le gouvernement Jospin, entre l'Etat et les associations et entre les collectivités locales et les associations.

Pour ce faire, ont été nommés deux co vice-présidents, le sénateur DILAIN et l'ancien Préfet DUPORT, qui ont pris contact avec un certain nombre de personnalités au niveau national pour qu'elles participent à ces travaux d'amélioration et d'actualisation. Bien évidemment, ont été invités à participer à ce groupe de travail, au-delà de personnes dites qualifiées notamment la présidente de la conférence nationale de la vie associative, mais également le Président de l'ADF, le Président de l'ARF, le Président de l'AMF et un certain nombre d'autres réseaux de villes et de communautés de communes de tailles plus

ou moins différentes. J'ai personnellement, avec passion et avec beaucoup d'intérêt, participé, à une exception près où je n'étais pas disponible, à la totalité des travaux d'élaboration de cette charte de confiance.

Ce travail étant terminé et ayant été présenté au niveau du Premier ministre par les deux présidents de la commission mise en œuvre, il a été annoncé que cette convention nationale serait signée par l'ensemble des partenaires autour de l'Etat, mais qu'elle serait signée non pas à Paris, mais dans une des régions de France.

C'est donc sur cette base qu'a été organisée cette rencontre à la demande du Premier ministre, en Meurthe-et-Moselle, compte tenu du rapport de collaboration et de bonne entente et de bon travail commun que nous avons historiquement dans ce Département depuis longtemps avec les associations sociales, caritatives, de coopération décentralisée, d'éducation populaire, d'économie sociale et solidaire, etc., etc. Et c'est donc dans ce cadre que j'ai donné bien évidemment un avis favorable immédiat à ce que cet événement puisse avoir lieu ici en Meurthe-et-Moselle.

Je suis particulièrement fier, mes chers collègues, ce qui ne semble pas être le cas de tout le monde ici, que ce qui a été historiquement conduit en ces lieux puisse être reconnu symboliquement comme cadre dans la maison de la République que constitue ce Conseil général à la signature officielle. Je n'ai donc pas procédé à une signature, et je n'aurais pas été mandaté pour le faire, au nom du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, mais au nom du Président de l'Assemblée des Départements de France qui m'a demandé de le représenter. De la même manière que le Président de l'Association des Maires de France a demandé à mon collègue ROSSINOT de participer à cette manifestation pour le représenter au moment de la signature. Il n'a dans ce domaine posé aucune question du type de celles que vous avez posées, trouvant là l'occasion légitime de pouvoir s'exprimer à nos côtés au nom du Président de l'Assemblée des Maires de France et en son nom personnel à l'occasion de cette manifestation. Comme l'a fait la vice-présidente d'une région au nom de l'Association des Régions de France et comme l'a fait la Président du réseau des associations au niveau national au côté du Premier ministre.

Je suis particulièrement heureux, non pas que vous soyez en colère, mais de l'honneur qui nous a été fait de proposer que nous accueillions cet événement national. C'est parce que cet événement était un événement national que, bien évidemment, les frais correspondant à l'organisation particulière de cette manifestation ont été pris en compte par les services du Premier ministre. Nous avons mis en œuvre, nous, de notre côté, par fonctionnement et imprimerie en interne, les documents à partir d'images que nous n'avons pas achetées comme cela se fait souvent à des cabinets de communication, mais que nous avons utilisées dans le cadre de tous les nombreux événements qui sont organisés et qui valorisent avant tout des associations et des hommes et des femmes de Meurthe-et-Moselle au service de projets qui les passionnent au quotidien.

Les documents qui ont été tirés sur bâche et qui viennent compléter ceux que nous possédions déjà sont à votre disposition, mes chers collègues, ici, au Conseil général ou ailleurs, si vous avez la préoccupation louable de valoriser la vie associative et la militance associative plutôt que de rentrer dans des discussions du type de celles que nous venons de connaître et qui, franchement n'ont pas grand-chose à voir avec le soutien à la vie associative.

Bernard MULLER, vous avez la parole.

**M. MULLER.** - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Les services du Conseil général ont récemment rencontré l'antenne de l'UDAM de Badonviller et peut-être d'autres, pour évoquer l'éventuelle fermeture de celle-ci. Je suis pour le moins surpris qu'une telle démarche soit engagée sans y associer les élus locaux. Il semblerait que la fermeture d'un certain nombre d'entre elles soit programmée ainsi que plusieurs centres médicosociaux.

Monsieur le Président, pouvez-vous me confirmer ou m'infirmier cette information qui, à défaut de jeter le trouble parmi les agents concernés, serait très mal perçue par les élus locaux qui verraient encore une fois des services de proximité disparaître de nos secteurs ruraux déjà mis à mal par les différentes réformes ou décisions leur ayant été imposées récemment ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Monsieur MULLER, nous allons répondre au présent, mais j'aurai une pensée émue pour le passé et le silence qui fut le vôtre dans un certain nombre d'occasions.

Le début de votre question ferait croire en effet que les agents de l'antenne de Badonviller ne seraient pas des agents du service départemental. Mais je rectifie votre question : Il ne s'agit pas des services du Conseil général qui auraient rencontré des agents mais d'une rencontre interne au service du Département.

Cette rectification étant posée, les agents de l'antenne de Badonviller répondent comme l'ensemble des agents départementaux à un référentiel Métiers définissant leur périmètre d'activité ainsi que l'organisation de leur ligne Métiers. Cela va du dimensionnement des équipes sur le terrain en fonction de critères communs à tout le Département, cela vaut pour les implantations des centres d'exploitation, cela vaut pour les critères d'efficacité opérationnelle.

Mes chers collègues, ce référentiel Métiers fait l'objet, comme l'ensemble de tous les autres référentiels de la collectivité, d'évolutions, d'adaptations, toujours aux réalités des besoins. Le travail de réflexion est donc continu sur l'évolution des métiers et permet de tenir ainsi le cap à moyens constants dans cette collectivité.



Cette politique des moyens constants suppose donc l'optimisation de nos moyens pour répondre aux besoins. Et, donc avant de dénoncer et d'entretenir quelques polémiques inutiles, je vous confirme que nos services poursuivent leur travail de réflexion et qu'aucune décision n'est engagée. Ne reprochez pas aux gens de réfléchir et d'être attentifs à l'usage des deniers publics, Monsieur le conseiller général. Faites-le dans vos responsabilités, y compris celles du syndicat que vous présidez, en cherchant à améliorer son utilisation sans réduire le niveau de services.

Cela vaut autant pour les UDAM que pour les CMS dont j'ai indiqué dès juin 2013 qu'une réflexion serait engagée sur la pertinence de leurs implantations. Il n'y a donc rien de nouveau ni aucune annonce à faire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

La séance est levée.

Reprise des travaux jeudi à 9 heures 30.

La séance est levée à 11 heures.

# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

## **SESSION DU 24 FÉVRIER 2014**

## **SEANCE DU JEUDI 27 FÉVRIER 2014**

La séance du **JEUDI 27 FÉVRIER 2014** est ouverte à 09 H 45, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. BOLMONT Jean-Paul**, **Mme CREUSOT Nicole**, **MM. GRANDJEAN Gregory**, **HABLOT Stéphane**, **HARMAND Alde**, **MARCHAL Michel**, **Mme OLIVIER Dominique**, **M. PISSENEM Jean-Claude**, **Mme THOMAS Rachel** et **M. TRITZ Olivier**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. ARIES Christian**, **CHANUT Henri**, **LAURENCY Jean-Pierre**, **CAPS Antony**, **Mmes PILOT Michèle**, **FALQUE Rose-Marie**, **TALLOTE Josiane**, **MM. VINCHELIN Jean-Paul**, **JACQUIN Olivier** et **MINELLA Jean-Pierre**.

**RAPPORT N° 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ARS DE LORRAINE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise le Président du Conseil général ou son représentant à signer la présente convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES AFFILIÉES AUX FÉDÉRATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE CONVENTIONNÉES AVEC LE DÉPARTEMENT.**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la modification du règlement de l'attribution de l'aide au fonctionnement aux associations locales affiliées à la fédération départementale Familles Rurales, à la fédération départementale des Foyers Ruraux, à la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, à l'association départementale des Francas et à la Ligue de l'Enseignement par la mise en œuvre des dispositions mentionnées dans le présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - MUSIQUE VIVANTE EN INSTITUTION**

M. MINELLA, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide la mise en œuvre du dispositif "Musique Vivante en Institution",  
- délègue à la commission permanente l'adoption du règlement du dispositif "Musique Vivante en Institution".

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - AVENANT DE PROLONGATION DU CPER 2007-2013**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant de prolongation du CPER 2007-2013 prolongeant ce contrat jusqu'au 31 décembre 2014, dans un cadre budgétaire inchangé,

- autorise M. le Président à le signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - LA POLITIQUE RÉGIONALE EUROPÉENNE - (2014-2020)**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Prend acte de l'information sur les nouvelles orientations de la politique régionale européenne (2014-2020)

- Approuve les orientations stratégiques mentionnées dans le rapport

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir sur les orientations stratégiques mentionnées,
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 10 - RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE À LA GESTION DES TRANSPORTS**

M. UHLRICH, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend connaissance et valide le présent rapport

- décide de clôturer la mission évaluation.

**RAPPORT N° 11 - PNRL : AVIS SUR LA CHARTE RÉVISÉE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE ET SUR LE PROJET DE STATUT DU SYNDICAT MIXTE DU PARC**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver la charte révisée du Parc Naturel Régional de Lorraine,
- émet un avis favorable à l'adoption des projets de statuts,
- souhaite que la participation statutaire du conseil général s'inscrive pleinement dans le programme opérationnel fixé par la convention de partenariat adoptée le 09 décembre 2013.
- autorise le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 2 - CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LES COLLÈGES PUBLICS**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les termes de la convention cadre entre le Département et les E.P.L.E. qui réaffirme et actualise les modalités d'intervention et les responsabilités respectives du Département et des EPLE.
- autorise son Président à la signer au nom du Département.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent ne pas participer au vote,
- Les élus des groupes socialiste et républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

Lors de la discussion sur le rapport, M. Louis CAUSERO fait part du souhait d'apporter une modification au paragraphe 3.1.4 de la convention par l'ajout de la phrase "quand ce taux est inférieur à 5 %, une dotation particulière sera affectée".

Lors de la mise au vote, cette proposition n'a pas été adoptée.

**RAPPORT N° 3 - NOMINATION D'UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN COLLÈGE.  
PÉRIODE 2012-2015**

M. KLEIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Désigne, Mme Laura KEIFLIN en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège de Gerbéviller, jusqu'à la fin de la période des 3 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS (CAOM) ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AUX CONTRATS UNIQUES  
D'INSERTION (CUI) AU TITRE DE L'ANNÉE 2014**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat, relative aux contrats uniques d'insertion (CUI) au titre de l'année 2014,
- d'autoriser son président à la signer, au nom du département, ainsi que toutes les conventions d'application nécessaires ,
- et d'autoriser son président à prolonger, si nécessaire, la convention jusqu'au 31 mars 2015.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 13 - PARTENARIAT 2014 ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser son Président, à signer en son nom, la convention de partenariat 2014 pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014,
- d'attribuer, dans le cadre de cette convention sur la période du 1er janvier au 30 juin 2014, une subvention d'un montant de 101 700,83 € à Pôle emploi Meurthe-et-Moselle,
- d'autoriser à la commission permanente à examiner la future convention de coopération entre Pôle emploi et le conseil général; pour la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active dans le Département de Meurthe-et-Moselle, en application de l'article L. 262-33 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),
- d'autoriser la commission permanente à valider la future convention entre Pôle emploi et le conseil général, de mise en œuvre d'un accompagnement global des demandeurs d'emploi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - ACCÈS AUX DROITS ET ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA : ÉVOLUTION DES JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION AU 1ER AVRIL 2014**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- \* d'adopter les évolutions de l'organisation des Journées d'Accueil et d'Orientation et le nouveau cadre de partenariat proposé ;
- \* d'autoriser le Président du conseil général à signer la convention bilatérale avec la Caisse d'Allocations Familiales, convention annexée au rapport ;
- \* de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter par avenant à cette convention bilatérale des modifications d'organisation ;

\* de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter lors d'une séance ultérieure les traductions de cette évolution dans la convention d'orientation du RSA, prévue à l'article L 262-32 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

\* d'autoriser la création de 6 postes de catégorie B, sur la fonction de conseillers d'orientation, dans chacun des services économie solidaire et insertion territoriaux (SESIT), ainsi qu'un poste de renfort administratif de catégorie C pour le service économie solidaire et insertion de Nancy-Couronne, selon liste ci-dessous :

N° poste	<b>3273</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Longwy
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Longwy
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

N° poste	<b>3274</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Briey
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Briey
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

N° poste	<b>3275</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Terres de Lorraine
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Terres de Lorraine
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016



N° poste	<b>3276</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, Animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Val de Lorraine
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Maidières
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

N° poste	<b>3277</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, Animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Lunévillois
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Lunéville
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

N° poste	<b>3278</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Rédacteur TG, Animateur TG, Assistant Socio-éducatif TG (option : AS, CESF)
IB	325 – 675 / 322 – 638
Fonction	Conseiller d'orientation
Direction	DT Nancy Couronne
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Nancy
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

N° poste	<b>3279</b>
Quotité du poste	TC100%
Cadre d'Emploi/Grades du poste	Adjoint Administratif TG
IB	297 – 499
Fonction	Agent territorial Economie Solidaire et Insertion
Direction	DT Nancy Couronne
Service	Economie Solidaire et Insertion
Lieu d'affectation et RA	MDD Nancy
Date d'effet envisagée	01/03/2014 au 31/03/2016

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

### **RAPPORT N° 15 - MASSIF VOSGIEN**

M. COLIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au schéma interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020,
- autorise son président à signer l'avenant n°2 à la convention interrégionale du Massif des Vosges 2007/2013 tel que figurant au présent rapport,
- autorise son président à signer le contrat de destination touristique Massif des Vosges 2015/2020 tel que figurant au présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 16 - GESTION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES DU SITE DÉPARTEMENTAL DE SION-VAUDÉMONT : RESTAURATION ET HÉBERGEMENT**

M. BRUNNER, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- prend acte des informations contenues dans le présent rapport,
- approuve l'actualisation des statuts de la régie départementale de restauration tels que proposés dans le rapport. Ces statuts annulent et remplacent ceux précédemment adoptés.
- décide de désigner trois conseillers généraux pour représenter l'assemblée départementale au sein du conseil d'exploitation et de procéder à ces désignations, à main levée, conformément à l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales.

Sont désignés pour siéger au conseil d'exploitation de la régie, pour la durée de leur mandat

- M. René MANGIN
- M. Grégory GRANDJEAN
- M. Gauthier BRUNNER

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent voter contre
- Les élus du groupe Démocrates Indépendants déclarent s'abstenir
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain et Front de Gauche déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 18 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX  
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DANS  
LESQUELS ILS SIÈGES ES-QUALITÉ**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Décide de proroger les désignations des conseillers généraux jusqu'au prochain renouvellement des conseils départementaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE À  
AUTONOMIE FINANCIÈRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE TOURISME**

M. BRUNNER, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- désigne, conformément à l'article 8.1 des statuts de la régie à autonomie financière Meurthe-et-Moselle Tourisme, et sur proposition du président du conseil général, madame Véronique FACQ, comme directrice de cette régie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte au Président du conseil général de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 01/01/2013 au 31/12/2013 et de leurs avenants notifiés depuis la session du 09 décembre 2013 jusqu'au 15 janvier 2014

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 17 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 1302354-2, 1302507-9, 1301933-1, 1302565-1, 1302651-1, 1302656-1, 1302657-1, 1302528-1, 1302520-1, 1302602-1, 1302886-2, 1302928-1, 1303114-1, 1303120-1, 1303098-1, 1303109-2 et n° 1303015-1.
- 1 affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous le n° 13NC02057.

Prend également acte, de ce que son Président

- a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans une affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de NANCY et dans une affaire enregistrée au Tribunal correctionnel de NANCY,
- a interjeté appel d'une décision du Tribunal pour enfants de MONTBELIARD par devant la Cour d'appel de BESANCON, en matière d'assistance éducative.

En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 14 novembre 2013 au 24 janvier 2014, 10 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, une a reçu une issue favorable.

### **RAPPORT N° 6 - SCOT SUD 54 - PACTE DE LA MULTIPOLE**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de l'approbation du SCOT Sud 54 le 14 décembre 2013
- prend connaissance du projet de Pacte de la Multipole tel qu'adopté à l'unanimité par le Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT Sud 54
- se félicite de l'adoption de ce Pacte
- considérant les contenus du SCOT Sud54 et du projet de Pacte de la Multipole, valide la mise en œuvre de ce Pacte, au même titre que les membres du Comité Syndical du SCOT Sud 54
- demande à être étroitement associé aux travaux visant à préciser et compléter les dispositions du Projet de Pacte
- à ce titre, demande déjà que le Pacte soit modifié en indiquant la création de la plateforme d'échanges et d'expertises en matière d'ingénierie Territoriale et en invitant les acteurs de la mise en œuvre du Schéma à signer son Protocole d'Accord et la convention Urbanisme mise en œuvre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 7 - PLATEFORME D'ÉCHANGES ET D'EXPERTISE, PROTOCOLE D'ACCORD**

M. JACQUIN, rapporteur  
Le conseil général,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Approuve le protocole amendé,
- Autorise M. le Président à la signer,
- Souhaite que d'autres partenaires puissent progressivement adhérer à l'ensemble de la démarche.
- Donne mandat à la commission permanente pour valider la convention de coordination en matière d'urbanisme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session close à 12 h 35.

La prochaine séance publique aura lieu le **LUNDI 23 JUIN 2014 à 10 h 00.**

LE PRESIDENT,

MICHEL DINET